

Simplifiez le paiement de votre facture de gaz ► **adhérez** à notre

# Programme de prélèvements automatiques



**Gazifère**  
Une société ENBRIDGE

## Simple et tellement pratique

En adhérant à notre programme de prélèvements automatiques (PPA), vous continuez de recevoir votre facture mensuelle. Vous pourrez en prendre connaissance et connaître le montant qui sera prélevé directement de votre compte bancaire. Les prélèvements automatiques se feront chaque mois à la date d'échéance indiquée sur votre facture.

## Adhérez maintenant, C'EST GRATUIT!

- Remplissez le formulaire d'autorisation de prélèvements automatiques ci-joint;
- Joignez-y un chèque, non signé, sur lequel vous aurez inscrit « Annulé »;
- Faites parvenir ces deux documents à Gazifère, par télécopieur, au 819 776-8827 ou par la poste, à l'adresse suivante:

**706, boulevard Gréber  
Gatineau (Québec)  
J8V 3P8**

Une note apparaîtra sur votre facture vous informant que votre inscription au PPA est activée. D'ici là, veuillez continuer d'acquitter votre facture de manière habituelle.

## Conditions du programme

- Le compte bancaire du client est, et doit demeurer, libre de tout empêchement durant toute la durée de l'autorisation de prélèvements automatiques;
- Le client reconnaît qu'il doit conserver dans son compte la somme nécessaire pour couvrir le montant de sa facture à la date d'échéance et, à défaut, de payer les frais de retard;
- L'insuffisance de fonds ou l'impossibilité de prélever le montant nécessaire à l'acquittement de la facture entraînera automatiquement des frais de retard;
- Le client atteste que la ou les signatures apparaissant sur le formulaire d'inscription sont celles exigées pour débiter le compte bancaire;
- Le client atteste que les informations fournies dans le formulaire d'autorisation sont justes et qu'il avisera Gazifère dans les meilleurs délais de tout changement relatif à son compte bancaire;
- Bien que le client puisse mettre un terme à la présente autorisation gratuitement et en tout temps, il reconnaît que la révocation de cette autorisation ne met nullement un terme à la fourniture de gaz ni à ses obligations à l'égard des services sous contrat avec Gazifère. Il demeure tenu d'acquitter toute facture antérieure, actuelle ou à venir.

## Autorisation de prélèvements automatiques

Nom	N° de compte	
Rue	Ville	Province
Tél. (Travail)	(Rés.)	Code postal

Je (ci-après désigné « le client ») accepte les conditions stipulées aux présentes et autorise Gazifère et l'institution financière mentionnée à faire le prélèvement mensuel nécessaire au paiement de mon compte chez Gazifère.

**Compte d'épargne avec chèques**

**Compte chèques**

**Compte conjoint**

Inst. Financière	N° De Compte	
Rue	Ville	
Province	Code postal	

La présente autorisation demeure en vigueur tant que Gazifère n'a pas reçu d'avis de ma part pour en signifier la résiliation, lequel avis doit donner à Gazifère un délai raisonnable pour mettre fin à l'adhésion, ou jusqu'à ce que Gazifère le confirme par écrit.

Le client accuse réception des conditions de la présente autorisation et s'engage à s'y conformer.          Date

**Signataire(s) Autorisé(s) \*** \_\_\_\_\_

\*Prenez note que si les prélèvements doivent être faits dans un compte requérant plus d'une signature, toutes les personnes autorisées doivent signer l'autorisation de prélèvements automatiques.